

Besoin de conseils juridiques?

Les services de consultation juridique de Kii sont à votre disposition.

Votre programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) Kii prévoit une consultation gratuite confidentielle dans tous les domaines du droit (sauf en droit du travail*) pour vous et les membres de votre famille.

Vous recevrez :

- Une consultation gratuite avec un avocat (30 minutes par personne par année civile pour chaque problème) ;
- Une réduction pouvant aller jusqu'à 25 % sur les services juridiques continus facultatifs (à vos frais).

Nous offrons des conseils dans tous les domaines, entre autres :

- Séparation et divorce
- Garde d'enfants
- Droit des aînés
- Testaments et successions
- Droit criminel
- Droit des biens et de la propriété
- Conflits propriétaires locataires
- Immigration
- Conduite avec facultés affaiblies
- Violence familiale
- Affaires civiles et personnelles

Nous offrons nos services par téléphone, selon ce qui vous convient.

* Les services juridiques de Kii ne sont pas offerts pour les questions de droit du travail en raison du risque de conflit d'intérêts.

